

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
14 juillet 1998  
Français  
Original: anglais/français

---

**Session de fond de 1998**

New York, 6-31 juillet 1998

Point 13 de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement****Lettre datée du 13 juillet 1998, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de Vanuatu auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 8 juillet 1998 que S. E. l'Honorable Donald Kalpokas, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu, vous adresse au sujet de la recommandation du Comité de la planification du développement relative au retrait de la République de Vanuatu de la liste des pays les moins avancés.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter la teneur de la lettre précitée à la connaissance des membres du Conseil économique et social. Je vous serais également très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la session de fond du Conseil économique et social au titre du point 13 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Jean **Ravou-Akii**

## Annexe

### **Lettre datée du 8 juillet 1998, adressée au Président du Conseil économique et social par le Premier Ministre de Vanuatu**

#### **Proposition tendant à retirer Vanuatu de la liste des États les moins avancés**

Conformément à la lettre que mon prédécesseur a adressée à ce sujet, le 27 août 1997, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-deuxième session, je tiens à redire l'inquiétude qu'inspire à mon gouvernement la proposition du Comité de la planification du développement de retirer Vanuatu de la liste des pays les moins avancés à la suite de l'examen triennal que le Comité a effectué à sa session de 1997.

Mon gouvernement demande encore une fois instamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de remettre à l'an 2000 l'examen par le Comité de la planification du développement du statut de pays moins avancé de Vanuatu. Notre position sur la question est dictée par les raisons ci-après :

a) Nous demeurons très sceptiques quant à la qualité des statistiques utilisées pour cet exercice;

b) Nous n'avons fourni aucun élément technique pour cette opération d'évaluation; nous n'avons pas non plus été invités à formuler des observations sur les jugements qualitatifs avancés, observations pourtant indispensables devant les lacunes des statistiques disponibles et de l'ensemble des indicateurs utilisés;

c) Le Comité de la planification du développement lui-même a souligné qu'il importait d'affiner les critères qu'il utilise pour déterminer si les pays doivent être retirés de la liste. À cet égard, il a également recommandé que soit davantage précisé l'indice de vulnérabilité qui pourrait être utilisé pour déterminer la qualité de pays moins avancé. Cela étant, le Gouvernement a soutenu qu'il serait malavisé de demander au Conseil économique et social de présenter ses vues définitives sur le retrait de tout autre pays de la liste jusqu'à ce que le Comité de la planification du développement ait revu les critères qu'il utilise et, comme l'Assemblée générale le lui a demandé, inclue parmi ces critères un indice de vulnérabilité;

d) Dans le cadre du programme de réforme d'ensemble que nous appliquons actuellement dans tout le pays, nous mettons l'accent sur le renforcement des capacités nationales dans tous les secteurs, notamment au sein du Bureau de statistique. Cet effort permettra d'améliorer les données statistiques sur des questions telles que le produit intérieur brut, le produit national brut et les contributions des différents secteurs, l'espérance de vie, la mortalité, l'alphabétisation, la consommation d'énergie, la scolarisation primaire et secondaire, l'emploi sectoriel, la concentration des exportations et les rations caloriques, éléments nécessaires à une juste évaluation de notre statut de pays moins avancé.

Étant donné que nous comptons améliorer et affiner encore ces statistiques et que nous souhaitons participer pleinement et constructivement aux travaux du Comité de la planification du développement et à d'autres autorités compétentes, nous sommes convaincus, comme nous l'avons déjà mentionné, qu'il convient de reporter à l'an 2000 l'évaluation du statut de Vanuatu, car toutes les parties, y compris nous-mêmes, auront sans doute alors davantage confiance dans la qualité de l'opération.

Le Premier Ministre  
(*Signé*) Donald **Kalpokas**

---